

---

# Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français

---

Tome 159  
2013

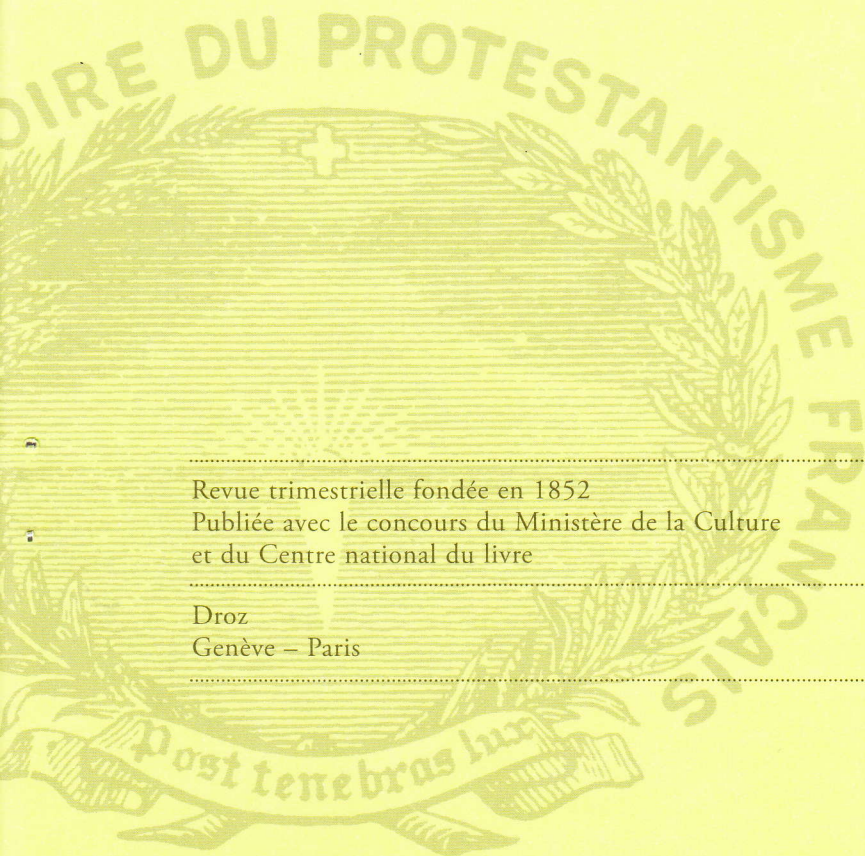
---

Revue trimestrielle fondée en 1852  
Publiée avec le concours du Ministère de la Culture  
et du Centre national du livre

---

Droz  
Genève – Paris

---



Le *Tombeau poétique* de Jean de Serres,  
historiographe du roi,  
imprimé en 1598 à Montpellier,  
pour contrer l'oubli et la calomnie

Dominique VIDAL  
*Institut Olivier de Serres*

Jean de Serres, frère de l'agronome Olivier de Serres, est né en 1540 à Villeneuve-de-Berg. Il reçoit une formation humaniste au collège de Lausanne, puis une formation de théologien à l'Académie de Genève sous la direction de Théodore de Bèze. En 1566 Jean de Serres est nommé pasteur à Jussy, près de Genève, où il entreprend d'écrire l'histoire des guerres de religion. En 1572, il effectue un nouveau séjour à Lausanne comme principal du collège et traduit alors en latin les œuvres de Platon qui seront imprimées dans l'édition de référence de Henri Estienne. En 1578, il part pour Nîmes diriger le collège et exercer le ministère de pasteur. Enfin il est pasteur à Orange de 1589 à 1598. Chargé de missions pour Henri IV, il sera pris par les ligueurs en juillet 1592 et ne sera libéré que contre une forte rançon après dix-huit mois d'emprisonnement. C'est la période où Jean de Serres soutient la politique du roi et développe ses idées iréniques<sup>1</sup>. Il déploie une énergie considérable pour militer pour la réunion des deux religions. Quelques mois plus tard Henri IV le nomme Historiographe en reconnaissance de son œuvre. Ses projets sèment la discorde dans les Églises réformées et il doit se justifier auprès des siens. Au début de 1598 il est encore chargé de missions politiques à Montpellier<sup>2</sup>, et à Grenoble où il travaille avec le président Prunier de Saint-André<sup>3</sup>. Jean de Serres devait aller défendre ses écrits au Synode national de Montpellier prévu fin mai 1598 mais malheureusement il meurt à Orange le 19 mai. Il laisse une œuvre très importante qui regroupe des travaux littéraires, historiques, théologiques et politiques. C'est au cours d'un travail de recherche sur les éditions du *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* d'Olivier de Serres, que

1. Stéphanie DUVOUX, *Jean de Serres, un irénique au temps des guerres de religion*, mémoire de master 2, Histoire (sous la direction de Florence ALAZARD), Université de Tours, 2007, 186 p.
2. Jean Joseph VAISSETE et Claude de VIC, *Histoire générale du Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives, Tome V*, Paris, Jacques Vincent, 1745, p. 487.
3. Alfred VELLOTT, *Vie d'Artus Prunier de Saint-André, conseiller du roy en ses conseil d'Etat et privé, premier président aux parlements de Provence et de Dauphiné (1548-1616), d'après un manuscrit inédit de Nicolas Chorier, publié avec introduction, notes appendices et la correspondance inédite de Saint-André*, Paris, Picard, 1880, p. 144-147.

nous avons découvert à la Bibliothèque municipale de Grenoble ce document exceptionnel<sup>4</sup>, imprimé à Montpellier en 1598 par Jean Gilet, et intitulé: *Le Tombeau de M. Jean de Serres, ministre de la Parole de Dieu en l'église d'Orange qui mourut audict lieu le 15 de may 1598*. Nous donnons l'intégralité du texte en annexe. Cet ouvrage, inconnu des principaux biographes du pasteur d'Orange<sup>5</sup>, apporte des éléments qui contredisent les polémiques autour de son décès et de sa fidélité à la Réforme.

### *Le Tombeau poétique de Jean de Serres*

Ce *Tombeau* s'inscrit parfaitement dans le genre littéraire des Tombeaux poétiques, une des formes d'hommage funèbre les plus originales qui s'est développée au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Comme l'on édifie un monument en pierre taillée, avec des sculptures et des inscriptions, on assemble divers poèmes afin de dresser une effigie du défunt<sup>7</sup>. Le Tombeau poétique permet aussi de rassembler des amis et des parents autour du tiers absent décédé comme lors d'une cérémonie auprès d'un monument. Ainsi on le rend présent, on peut évoquer sa mémoire et rétablir, comme dans le cas présent, la vérité face à la calomnie. A la différence de la pierre tombale, le recueil poétique peut être copié et mémorisé, et ainsi échapper à l'usure du temps qui passe<sup>8</sup>. Le *Tombeau* de Jean de Serres regroupe 10 pièces en français, en latin ou en grec. Le titre gravé en cul de lampe (figure 1) place Jean de Serres sous l'éclairage du *Nouveau Testament*, en conducteur qui annonce la parole de Dieu<sup>9</sup>. Il est frappé aux armes du Roi de France et de Navarre en témoignage de son dévouement à Henri IV. Il a été imprimé par Jean Gilet, le premier imprimeur de Montpellier venu de Lyon en 1596. Examinons maintenant qui sont les artisans du *Tombeau*. Les prénoms ne comportent souvent que l'initiale et il

4. *Tombeau de M. Jean de Serres*, Montpellier, Gilet, 1598, 10 p., Bibliothèque municipale de Grenoble, Fonds ancien dauphinois, cote T. 5191.
5. Anatole de GALLIER, *Jean de Serres historiographe de France sous Henri IV*, Lyon, Brun, 1873, 20 p.; Charles DARDIER, « Jean de Serres historiographe du roi. Sa vie et ses écrits d'après des documents inédits, 1540-1598 », monographie de la *Revue historique*, Daupeley-Gouverneur, 1883, 88 p.; Paul DOMBRE, « Un précurseur de l'œcuménisme au XVI<sup>e</sup> siècle: le pasteur Jean de Serres », *Revue de la Société des Enfants et Amis de Villeneuve-de-Berg*, nouvelle série n°49 (1993), p. 7-27.
6. Amaury FLEGES, « Je ravie la mort. Tombeaux littéraires en France à la Renaissance », in Dominique MONCOND'HUY, *Le Tombeau poétique en France*, Poitiers, La Licorne, 1994, p. 71-142.
7. Dominique MONCOND'HUY, « Qu'est-ce qu'un Tombeau poétique », in Dominique MONCOND'HUY, *Le Tombeau poétique en France*, Poitiers, La Licorne, 1994, p. 3-16.
8. Joël CASTONGUAY BÉLANGER, « L'édification d'un Tombeau poétique: du rituel au recueil », *Etudes françaises*, 38 (2002), p. 55-69.
9. Épître aux Hébreux, chapitre 13, verset 7.

nous faut donc identifier ces auteurs parmi les personnes d'Orange de cette époque<sup>10</sup>. Souvent l'instigateur de l'hommage ouvre le recueil. Ici c'est J. (Jean) Julien qui écrit la dédicace; et pour lui donner de la force, elle est adressée à un ami de Jean de Serres qui est une personnalité prestigieuse d'Orange, Monsieur de Barry, conseiller au Parlement du Dauphiné, « un fidèle temoing de ses deportements et de la confession qu'il feist quelques jours au paravant sa mort ». Jean Julien est le fils de Sébastien Julien, confrère pasteur d'Orange. Déjà Sébastien et Jean Julien avaient, tous deux, été témoins, en septembre 1591, pour le testament de Jean de Serres<sup>11</sup>, « lequel étant couché en son lit, détenu de certaine maladie corporelle ». En 1598 Jean Julien est jeune avocat à Orange. Cette dédicace, signée le 28 mai 1598, donc 10 jours à peine après le décès de Jean, est organisée comme un véritable plaidoyer contre les rumeurs que l'on propage. Jean Julien relate la piété de Jean de Serres et sa constance dans la religion réformée jusqu'à la fin de sa vie. Il prend à témoin des notables parmi les plus en vue à Orange: Alexandre de Mirabel, seigneur de Blacons, gouverneur de la Principauté d'Orange, Guillaume de Chabert, viguier, Louis de Langes, conseiller au Parlement d'Orange et Monsieur des Pradelz, devant lesquels Jean de Serres a « protesté que la religion de Rome estoit la nouvelle et la particulière », par opposition à la vraie religion, la religion réformée. Monsieur des Pradelz est ici probablement Olivier de Serres. Jean Julien relate une tentative de l'abbé Pierre Coton, futur confesseur de Henri IV, qui « estant à Caderousse luy auroit escrit pour l'aller consoler ». Mais c'est pour mieux écarter l'idée que Jean de Serres aurait accepté son aide. Par ailleurs Jean Julien dément que ses proches coreligionnaires eussent été « coupables de sa mort pour l'empêcher d'esclaircir la Chrestienté », et il évoque les maladies connues des « medecins des lieux circumvoisins qui sont temoins judiciaires de trois ou quatre maladies ». Il pointe maladroitement la fatigue causée par les longues veillées de labeur, fatigue qui ne peut expliquer cette mort et la maladie simultanée de sa femme et de ses enfants. Il termine en insistant encore sur la mort très chrétienne et les impostures des mauvaises langues. En réponse à cette dédicace J. (Jean) de Barry compose un sonnet, une dédicace en latin, et un sixain dans lequel on retrouve la rime: « un tombeau les enserre / grand oracle De Serre ». A sa suite, Jeanne de Serres, la troisième fille de Jean, âgée de 21 ans, témoigne en quelques mots de son affliction du décès de ses parents. Après elle, J. (Jean) Julien revient avec la longue épitaphe centrale, sous forme d'un dialogue entre le Passant et le Tombeau; elle débute par la rime « ceste

10. W. F. LEEMANS et Elisabeth LEEMANS, *La noblesse de la principauté d'Orange sous le règne des Nassau et ses descendants aux Pays-Bas*, La Haye, Société royale de Généalogie et d'Héraldique des Pays-Bas, 1974, 469 p.

11. Françoise MOREIL, « Le testament de Jean de Serres », in Pierre BOLLE, *L'Edit de Nantes: un compromis réussi? Une paix des religions en Dauphiné Vivarais et en Europe*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1999, p. 103-115.

tombe enserre / l'historiographe Serre». Elle se termine par la devise de Jean de Serres: «*Etiam veni domine Jesu*»<sup>12</sup>, le dernier verset du *Nouveau Testament*. P. (Paul) Julien, autre fils du pasteur Sébastien est l'auteur de la prosopopée en latin qui donne maintenant la parole à Jean de Serres lui-même. Celui-ci se demande pourquoi ce cortège de savants vient ainsi le pleurer et il exhorte le lecteur à ne pas se lamenter sur lui comme sur un mort car il est vivant. C'est enfin au tour d'Is. (Isaac) Casaubon de donner un poème en grec. Cette signature prestigieuse donne encore plus de grandeur et d'éclat au Tombeau. Casaubon est un helléniste brillant et recherché, d'abord professeur à Genève puis à Montpellier (1597-1599), il sera ensuite appelé à la Sorbonne avant de partir en Angleterre pour exercer à Oxford et à Cambridge. Fait exceptionnel, il sera enterré en 1614 en l'abbaye de Westminster, dans le carré des poètes. Casaubon rapporte qu'il aimait à discuter en tête-à-tête avec Jean de Serres lorsque celui-ci était de passage à Montpellier, ou assister à son prêche le dimanche ou le mercredi<sup>13</sup>. Son poème en grec est difficile à lire en raison des médiocres caractères grecs de l'imprimeur de Montpellier. D'ailleurs par la suite il ira à Lyon pour faire imprimer en grec ses *Observations sur l'Athénée*. Mais il donne quelques informations: «la maladie l'a épuisé, il a péri dans de violentes souffrances mais il est allé se fixer brillant dans les lumières célestes. Comme une mère morte avant d'accoucher, il a emporté ses projets parmi les bienheureux». Le Tombeau s'achève avec le sonnet, «du grec de Monsieur Casaubon». Il est impossible d'identifier le signataire I.D.G., serait-ce Jean (de) Gilet, l'imprimeur, ou plus vraisemblablement s'il y avait une erreur typographique, I.D.C. Isaac de Casaubon. Dans ce sonnet on ne retrouve du poème en grec que l'allusion à la mère emportant des jumeaux dans la mort sans avoir enfanté; il finit sur le jeu de mot: «Ainsi ce grand esprit de lumière de nostre aage, serre dans son tombeau ses desseins projectés.»

#### *Discussion: réfutation des rumeurs et calomnies*

Le Tombeau de Jean de Serres était resté inconnu pendant 415 ans. Il nous restitue le témoignage poétique émouvant laissé par ses proches. Son intérêt est rehaussé par la dédicace qui se présente comme un véritable plaidoyer pour la défense de ses convictions et qui apporte quelques précisions sur les circonstances de sa mort brutale à 58 ans. Cependant on peut regretter que l'avocat Jean Julien laisse planer le mystère en évoquant sa maladie sans la nommer précisément mais en renvoyant aux médecins «témoins judiciaires».

12. Apocalypse de saint Jean, chapitre 22, verset 20.

13. Mark PATTISON, *Isaac Casaubon, 1559-1614*, 2<sup>nde</sup> éd., Oxford, Clarendon Press, 1892, p. 86-96.

Quelques jours après la mort de Jean de Serres, le Synode de Montpellier condamnait ses manuscrits et ses projets sur la réunion des Églises. La médisance et les calomnies répandaient la rumeur que Jean de Serres aurait abjuré le protestantisme pour bénéficier des faveurs du roi Henri IV et qu'il aurait été empoisonné par ses coreligionnaires protestants. Le pasteur Sébastien Julien participait à ce Synode et Casaubon y était invité comme « amicus curiae ». Il est probable que les proches amis et les intimes de Jean de Serres se concertèrent très rapidement après sa mort pour édifier ce Tombeau poétique et que, par commodité, ils décidèrent de le faire imprimer à la hâte à Montpellier car il n'y avait pas d'imprimeur à Orange. Il faut remarquer le silence du pasteur Sébastien Julien parmi les acteurs du Tombeau. On peut penser qu'il dût s'imposer un devoir de réserve, alors qu'il s'activait avec ses fils Jean et Paul pour organiser le Tombeau et établir les messages à faire passer. En effet au Synode de Montpellier, une semaine après le décès de Jean de Serres, on lui avait demandé de « tenir la main à ce que l'église d'Orange soit en paix », mais aussi de « retirer les mémoires & les escrits qui sont entre les mains des héritiers de feu M. de Serres, pour les voir, & les apporter au prochain synode de la province »<sup>14</sup>. Il se gardera d'y toucher mais laissera à Jacques Valeton le soin de mettre à l'abri les documents que les héritiers retrouveront à son décès en janvier 1613<sup>15</sup>. Sébastien assurera désormais seul la charge de pasteur d'Orange. Le 14 juin 1598 Gigord, pasteur de Montpellier, écrit en ces termes à la Compagnie des pasteurs de Genève: « Nous croyons que vous aurez desjà sceu comme il a pleu à Dieu retire de ce monde nostre frere, Monsieur de Serres, quatre ou cinq jours devant que ceste assemblee commenceast. Neantmoins le synode a veu les livres desquels vous aviez desjà donné vostre avis... » Au nom de la Compagnie, Théodore de Bèze envoie, le 1<sup>er</sup> juillet, les lettres du synode de Montpellier à l'Église de Berne et se déclare satisfait de la mort si opportune de Jean de Serres. Il se plaint, en revanche, des calomnies répandues à l'occasion de cette mort<sup>16</sup>. Ce témoignage confirme la rupture entre Théodore de Bèze et Jean de Serres, avancée par Salomon de Merez<sup>17</sup>, mais apporte un démenti aux calomnies d'abjuration du protestantisme, de détournements de fonds et d'assassinat par ses coreligionnaires. Pierre

14. Jean AYMOND, *Tous les synodes nationaux des églises réformées de France*, Tome I, La Haye, Charles Delo, 1710, p. 214-231.

15. Françoise MOREIL, « Olivier de Serres, son frère Jean et Jacques le neveu », in Alain BELMONT, *Autour d'Olivier de Serres. Pratiques agricoles et pensée agronomique, du Néolithique aux enjeux actuels. Actes du colloque du Pradel (27-29 septembre 2000)*, Rennes, Association d'Histoire des Sociétés Rurales, 2002, p. 321-330.

16. Gabriella CAHIER et Michel GRANDJEAN, *Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève*, Tome VII, 1595-1599, Genève, Droz, 1984, p. 308-310.

17. Anatole de GALLIER, *op. cit.* p 17.

de l'Estoile<sup>18</sup>, a également combattu la rumeur et il nous laisse ce précieux témoignage: « Monsieur de Serres, aucteur de l'Inventaire de l'Histoire de France, docte personnage, et grand zélateur de la réunion de l'Eglise, mourust ce mois; le zèle duquel fut mal interprété, et ses actions calomniées, comme sont ordinairement celles des gens de bien. Mesme ont fist courir le bruict qu'il estoit mort catholique romain, ce qui estoit faux, comme son testament le monstre. » Néanmoins la rumeur a continué de se propager dans de nombreux ouvrages<sup>19</sup> et encore aujourd'hui sur internet. Jean de Serres, condamné par le Synode national des Églises réformées, sera aussi mis à l'index du Vatican<sup>20</sup> jusqu'en 1966. Alors que son *Inventaire* sera repris et publié à maintes reprises jusqu'en 1660, Jean de Serres sombrera avec son œuvre dans un oubli injuste de plus de deux siècles. En définitive, le *Tombeau de M. Jean de Serres*, apporte une contribution essentielle pour défendre sa mémoire, et comme l'écrit Joël Castonguay Bélanger, « la poésie s'avère le sépulcre le plus durable et le plus apte à contrer l'oubli »<sup>21</sup>.

*Remerciements*: nous adressons tous nos remerciements au personnel de la Bibliothèque municipale de Grenoble – Bibliothèque d'Étude et d'information, salle de recherche – pour son accueil et son efficacité. Nous remercions également le Dr Henri Perrin, docteur en théologie de l'Université de Strasbourg, pour ses traductions des poèmes en latin et en grec.

18. Pierre de L'ESTOILE, *Journal inédit du règne de Henri IV, 1598-1602*, Paris, Auguste Aubry, 1862, p. 7-8.

19. Prosper MARCHAND, *Dictionnaire historique, ou mémoires critiques et littéraires, concernant la vie et les ouvrages de divers personnages distingués, particulièrement dans la république des lettres*, tome second, K - W, La Haye, Pierre de Hondt, 1759, p. 197.

20. Jesus Martinez DE BUJANDA, *Index des livres interdits, IX, Index de Rome, 1590-1593-1596*, Sherbrooke, Droz, 1994, p. 706.

21. Joël CASTONGUAY BÉLANGER, *op cit* p. 69

## ANNEXE

TOMBEAU DE M. JEAN DE SERRES  
MINISTRE DE LA PAROLE DE DIEU EN L'ÉGLISE D'ORANGE.

Qui mourut audict lieu le 19 de May 1598.

HEBR. XIII.

*Ayez souvenance de voz conducteurs, qui vous ont porté la parolle de Dieu, desquels ensuivez la foy, considerans quelle a esté l'issue de leur conversation.*

A MONTPELLIER,

PAR JEAN GILET.

M.D.XCVIII.

A MONSIEUR,

MONSIEUR DE BARRY, CONSEILLER AU PARLEMENT  
DU DAUPHINE.

MONSIEUR, Nous avons veu en la mort de M. de Serres, une tres-belle resolution, & une constance admirable. Il a marqué en l'extremité de sa vie, sa piété, son affection, son zèle, & le désir qu'il avoit d'avancer le regne de Dieu. Vous estes un de ceux qu'il honnoit le plus, & qui luy avez assisté durant sa maladie. Vous estes doncques fidele tesmoing de ses desportemens, & de la confession qu'il feist quelques jours au paravant sa mort, ayant protesté en vostre presence & de Messieurs de Blacons, de Chabert, de Langes, des Pradelz, & autres plus qualifiez d'Orange, que la Religion de Rome estoit la nouvelle & la particuliere, ce qu'il repeta par plusieurs et diverses fois: qui est toute contraire aux faux-bruits que quelques uns ont semé en divers endroits: Je dis cecy pour les rapports qu'on m'a faict particulièrement, qu'un Jesuiste nommé P. Coton estant à Caderousse luy auroit escrit, qu'il estoit marry de l'accident qui luy estoit survenu, qu'il offroit de l'aller consoler & tout ce qu'il pourroit en sa faveur: ces escrits n'ont jamais tombé entre ses mains, & jamais il n'en a rien sceu, tant s'en faut qu'il ait accepté toutes ses offres comme on a publié après sa mort. Il a laissé des tesmoignages bien confidens de sa croyance, & de sa constance, peu avant sa maladie, il en eust faict foy au Synode National assemblé en ceste ville si Dieu l'eust permis. On nous calomnie aussi d'estre coupable de sa mort, afin qu'il n'eust moyen d'esclaircir la Chrestienté de ses intentions, mais c'est contre la vérité, laquelle nous justifiera tousjours. Les Medecins du S. Esprit, du Bourg, & autres lieux circumvoisins qui ont esté appelez à sa maladie, sont tesmoins judiciares de trois ou quatre qui ont esté cognues en luy, l'une desquelles le tourmentoit ordinairement. C'estoyent



les reliques de ses longues veilles, & de ses penibles labeurs, qu'il continuoît encores sans relasche: Et je puis asseurer avec toute verité, que j'ay veu bien-souvent employer toutes les heures de la nuict à ce grand personnage pour vacquer à l'estude. J'avois particulièrement l'honneur de sa cognoissance, & de son amitié, & certes au dernier periode de sa vie, il a faict entendre demonstration de desir qu'il avoit de servir Dieu, qu'il invoqua ardemment jusques à la mort: Mort vrayement Chrestienne, pie, & honorable, quoy qu'on l'aye voulue maschurer, par une infinité d'impostures: la verité toutefois vaincra la vanité, & le mensonge. C'est la marque de nostre bonne vie, & de nostre integrité, quand nous sommes exposez au venin des mauvaises langues: & c'est notre plus grande gloire, que d'estre blamez de ceux qui ont conjuré nostre ruine, & qui s'opposent à l'honneur & à la gloire de Dieu, lequel je prie

MONSIEUR, vouloir benir voz actions, & vous augmenter ses dons & saintes graces, & faire prosperer voz desseins, de bien en mieux. A Montpellier ce xxvij. May 1598.

Vostre bien-humble & tres-affectionné serviteur.

J. JULIEN.

SONNET.

*Que portez-vous icy Humains en ce Dortoir?  
Je me plain injustement de l'inegal partage,  
Le Ciel a prins l'esprit de ce grand personnage,  
Tristes vous remetez ses os en mon pouvoir.*

*Encor ce m'est assez: Je ne pensois avoir  
Part aucune en ce Corps, car ce divin ouvrage,  
Entier pouvoit des Cieux jouyr du saint usage,  
Sans si mal le loger en ce sombre manoir:*

*Mais ce depest m'est court, car je veois sa belle Ame  
Qui joyeuse d'enhaut envisage la lame  
De ce poudreux Tumbeau, pour l'enlever ez Cieux.*

*Si auray-je l'honneur que ce grand Coryfee<sup>22</sup>  
Aura logé ceans, (j'en feray grand Trophée)  
Jusqu'à ce qu'il soit faict en son tout glorieux.*

22. Coryphée: chef de chœur dans la tragédie antique.

SEMPITERNÆ MEMORIAE AMICISSIMO,  
CUNCTIS TRISTE FATUM:  
DUM ANIMAM LUBENS SUPERIS EFFLARET, DICAVIT<sup>23</sup>

I. BARRIUS  
SUR LA MORT DU SIEUR  
DE SERRES ET DE SA FEMME  
Enterrez en mesme sepulcre.

SIXAIN.

*Compagnes à la Mort, Compagnes à la Vie,  
Ces deux cheres moyties se portarent envie  
Ne voulans d'es unir leur Sacro-Sainct Lien:  
Une maison les tint, un Tombeau les enserre.  
Tu le prophetisas grand Oracle DE SERRE  
Quand tu pensois à Dieu pour te rendre tout sien.*

I. D. B.

JEANE DE SERRES SUR  
LA MORT DE SES PERE ET MERE

QUATRAIN.

*Ceux là qui font que je souspire.  
Dedans ce Tombeau sont enclos:  
Dont la Mort fait que je desire,  
Le mesme Tombeau pour mes os.*

23. A notre très grand ami, qui habite pour toujours nos mémoires, cruel destin pour tous: tandis qu'il laissait librement s'envoler son âme dans les hauteurs, il a ainsi prié.

EPITAPHE DE JEAN DE SERRES  
DOCTEUR EN THEOLOGIE ET HISTORIOGRAPHE DE FRANCE.  
DIALOGUE

- P. *Quel est ce palle corps que ceste tombe enserre ?*
- R. *Tite-live François l'Historiographe Serre.  
Lumiere de ce siecle, & du siecle l'honneur,  
Que le destin fatal a ravi de mal-heur,*
- P. *Quoy! tant de riches dons, & sa docte faconde  
Sa vertu, son sçavoir, qui rebruit en ce monde  
Pouvoyent ils estre en bute à la fatalité  
Puis qu'ils estoyent exempts de nostre humanité ?*
- R. *Non, PASSANT, ce n'est pas sa triomphante gloire  
Qui repose en ce lieu, son merite notoire  
Ne peut pas prendre fin, & le pourpris des cieux  
Ne durera pas tant que son nom glorieux.  
Il devoit ce tribut à la mere Nature.  
Qui l'a trop tost logé en ceste sepulture.  
Saint messager de Dieu, qui n'avoit son pareil.  
Comme rien de semblable on ne trouve au Soleil.  
Il vivait affranchi des passions de l'ame,  
Saintement eschauffé d'une Divine flamme :  
Il nous preschoit vivant, un Christ crucifié,  
(Mystere de salut) un Christ glorifié.  
Qui au grandjour dernier viendroit rendre justice.  
Approuver les esleus, & reprouver le vice.  
O bien-heureux esprit dont les funebres os,  
Jouiront Eternels d'un paisible repos.*
- P. *Quelle Vierge vois-je, à ses pieds explorée ?*
- R. *Ne t'en estonne pas, c'est sa compaigne Astrée<sup>24</sup>  
Qui retournant en terre y faire son sejour,  
Pleure de voir si tost esteindre son beau jour.  
Elle s'envolle aux cieux, & regrette la perte  
De c'il qui s'en absente & la laisse deserte.  
Perte qu'on ne sçauroit aisément digerer,  
Perte qu'on ne sçauroit à jamais restaurer,  
La France le scaura, la France qui peut dire  
Qu'elle pert ce jourd'huy l'honneur de son Empire,  
Ainsi la mort nous prend en la nuict de nos ans :  
Ainsi la mort nous trompe en notre doux Prin-temps.*

24. Astrée: la fille-étoile, fille de Zeus et Thémis, Astrée est la personnification de la Justice.

*Las! il souloit vivant monter dessus Parnasse,  
Et chanter de nos Roys la triomphante race:  
Maintenant il n'est plus, les filles de la nuit  
Ont esteint sa lumiere & plus elle ne luict,  
Son but ne s'avançoit qu'en sa seule carriere:  
Et maintenant roulant il voisine sa biere.  
Les vents par leurs souspirs & le Ciel par ses pleurs  
Ont regretté sa mort, tout en meine douleur.  
Mais, PASSANT, retrograde, & triste vien respandre  
Des pleurs & des souspirs à l'honneur de sa cendre.*

- P. *Doncques je veux verser au funebre tombeau  
De ceste ame Divine une fontaine d'eau:  
Car vivant & mourant il emporte la gloire,  
D'avoir gravé son nom au temple de memoire.  
A DIEU doncques belle ame, ains demi-Dieu nouveau.  
Qui triumphes heureux au Sacro-Sainct troupeau,  
Je t'appen' ce devoir fidelle tesmoignage  
Du bien que tu m'as faict, dont je t'en fais hommage.*

ETIAM VENI DOMINE JESU.

Mors rediviva piis<sup>25</sup>.

Par J. Julien O.

#### PROSOPOEIA

Quid me docta cohors, lugubri cur carmine defles?  
Quid velut extinctum me fine fine doles?  
Pone modum lachrymis, non sum defunctus, acerba  
In me mors potuit iuris habere nihil.  
Laus mea vivit adhuc, multos victura per annos.  
Quid querulo vivum carmine flere iuvat?  
Conveniunt lachrymae defunctis. Vivimus. Ergo  
Nil opus est nobis fletibus & lachrymis<sup>26</sup>.

P. JULIANUS. L.S.

25. Viens donc, Seigneur Jésus. Ceux qui craignent Dieu passent de la mort à la vie.

26. Prosopopée. A quoi bon ce cortège de savants, pourquoi me pleurer d'un chant de deuil? / Pourquoi se lamenter sur moi sans fin comme sur un mort? / Qu'on laisse là les larmes, je ne suis pas mort, / La mort cruelle n'a aucun droit sur moi. / Ma louange vit encore, victorieuse pour de nombreuses années. / Un vivant saurait-il se réjouir que l'on pleure sur lui avec des gémissements? / Les larmes s'adressent aux morts. (Mais nous) vivons. / Il n'y a donc rien pour nous dans ces larmes et ces gémissements.

## ΕΙΣ ΙΟΑΝΝΗΝ ΤΟΝ ΣΕΡΡΑΝΟΝ

(En raison de la difficulté de lire correctement l'ensemble des caractères grecs de l'imprimeur Jean Gilet, nous donnons ici la traduction proposée par Henri Perrin.)

## A JEAN DE SERRES

Oh malheureux Méropes<sup>27</sup>, semblables à l'ombre et aux songes,  
 qui n'êtes plus rien, mais comme votre esprit reste toujours grand!  
 Tu es vraiment l'égal de tous les morts comme du Destin,  
 sage parmi les fous qui finissent leur vie.  
 Il est mort comme seuls les sages savent mourir, celui qui est la gloire  
 [de Narbone, Serranos.  
 Hélas, hélas, celui à qui les Muses avaient donné un corps éclatant,  
 hélas, hélas, il s'est éteint pour aller se fixer brillant dans les lumières  
 [célestes.  
 Les souffrances l'ont quitté, lui, le meilleur des hommes...  
 Et j'ai éprouvé les douleurs de l'enfantement, comme souvent une  
 [mère, celle qui est morte avant d'accoucher.  
 ... Ils sont morts hélas. Voilà, tenez, arrivent leur soucis.  
 Et son corps, le sien, a péri dans de violentes souffrances.  
 La maladie l'a épuisé et il s'en est allé selon la loi des mortels.  
 ... parmi les bienheureux, il est maintenant le plus heureux de tous.

Is. CAUBONUS.  
 M.P.

## DU GREC DE M. CASAUBON

## SONNET

Cest esprit espuré dans les flammes sacrées,  
 De son zèle bruslant, voltigeoit dans les cieux,  
 Et descendant apres, d'une voix assurée,  
 Nous faisoit voir la foudre, & la grace des Dieux.  
 La mort qui ne veut pas que ceste ame eslevée  
 Suive plus ce chemin, d'un trait injurieux,  
 Execrable assassin! a sa mort conjurée,  
 Avant qu'il eust esclos ses projets glorieux.

27. Les Méropes étaient les habitants de l'île de Cos, contemporains d'Hercule.

La mere qui portant, d'un sacré mariage  
 Plusieurs gemeaux ensemble en ses chastes costés,  
 Meurt souvent sans avoir ses enfants enfantés.  
 Ainsi ce grand esprit lumiere de nostre aage,  
 Serre dans son tombeau ses desseins projecttés :  
 Meurtrissant en sa mort cent mill' eternités.

I. D. G.

#### RÉSUMÉ

*Le Tombeau poétique de Jean de Serres, imprimé à Montpellier en 1598 par Jean Gilet, est un document exceptionnel redécouvert récemment à la Bibliothèque municipale de Grenoble. Cet ouvrage, absent de la plupart des catalogues des bibliothèques de France et de Suisse, était inconnu des biographes du pasteur d'Orange. À côté du témoignage poétique conforme au genre littéraire de la Renaissance, ce document apporte des éléments attestant de sa fidélité à la religion réformée et contredit les calomnies à son sujet.*

Mots-clés: Tombeaux littéraires – Henri IV – Casaubon – Synodes des Églises réformées – Irénisme.

#### SUMMARY

*The Tombeau poétique (poetic funeral monument) of Jean de Serres, printed in 1598 in Montpellier, by Jean Gilet, is an exceptional document recently rediscovered at the City Library of Grenoble. This very rare book lacking from most library catalogues of France and Switzerland, was unknown to leading biographers of the pastor of Orange. As well as displaying the poetic qualities of other Tombeaux poétiques, funeral poetic books of the Renaissance period, this document affords evidence on his fidelity to the reformed religion, and it negates the rumours spread for more than 400 years.*

Keywords: Literary memorial – Henri IV – Casaubon – Synods of the French Reformed Church – Irénicism.

#### ZUSAMMENFASSUNG

*Das Tombeau poétique de Jean de Serres (der poetische Nachruf auf Jean de Serres), ist ein außergewöhnliches Dokument, das kürzlich in der Stadtbibliothek von Grenoble wiederentdeckt wurde. Dieses Werk wurde 1598 in Montpellier von Jean Gilet gedruckt und findet sich nur in den wenigsten Verzeichnissen französischer und schweizerischer Bibliotheken. Den Biographen des Pastors von Orange war dieses Buch daher nicht bekannt. Über das poetische Zeugnis getreu der literarischen Gattung der Renaissance hinaus enthält das Dokument Nachweise für Jean de Serres' Treue zur reformierten Religion und widerlegt damit die gegen ihn vorgebrachten Verleumdungen.*

Schlüsselwörter: Literarische Nachrufe, Heinrich IV, Casaubon, Synoden der reformierten Kirchen, Irénik.

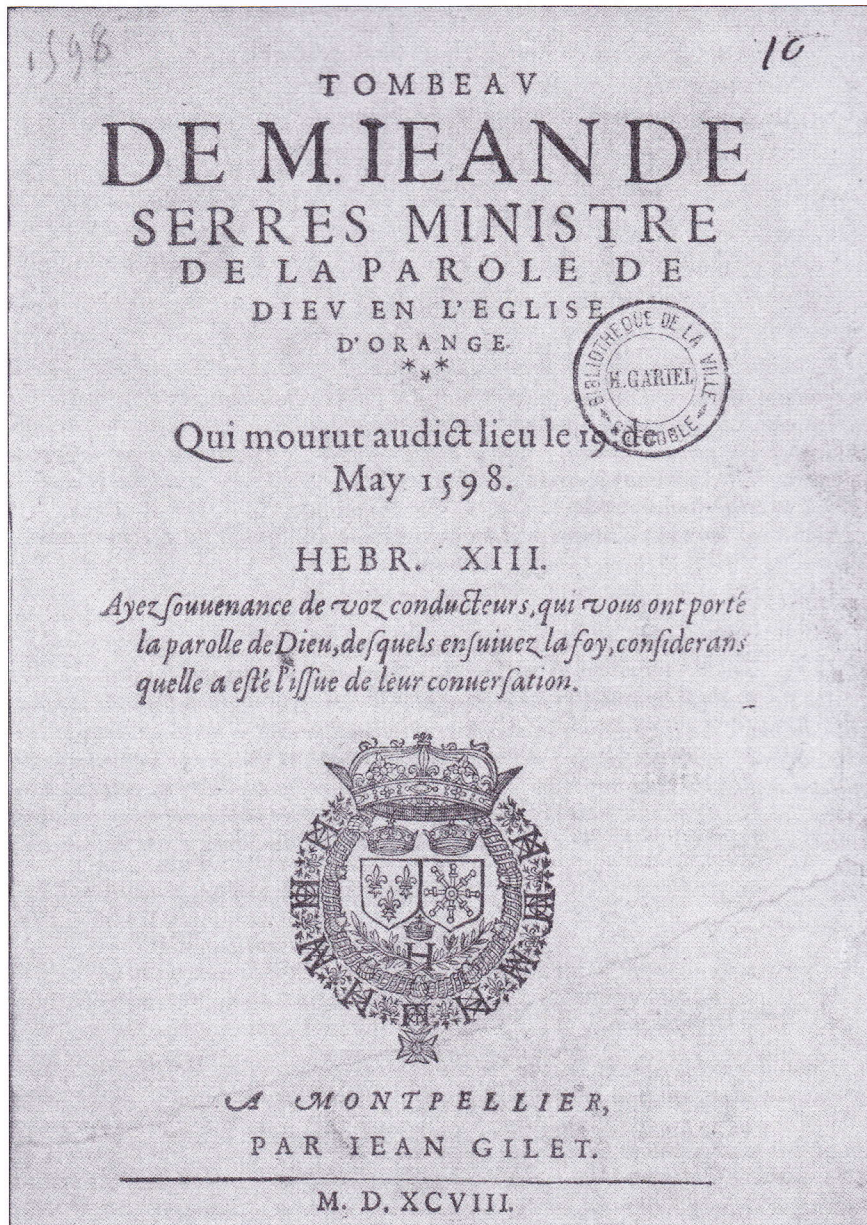


Figure 1 : titre gravé du *Tombeau* de Jean de Serres, Montpellier, Gilet, 1598.